



**Assemblée Générale**

**Belfort, le 26-27 novembre 2009**

Réf. OJ: VII.1.2

original en anglais

POUR ADOPTION

## **Recommandations de l'ARE sur l'avenir de la Politique de Cohésion post-2013**

*Vers une politique territoriale pour tous les Européens?*

Doit être débattu et adopté aux dates suivantes :

*25 Novembre 2009, lors de la réunion du Bureau de l'ARE*

*26 Novembre 2009, lors de l'Assemblée Générale de l'ARE*

<b>Table des matières</b>
---------------------------

<b>Résumé</b>	.....	<b>3</b>
<b>Avant-propos</b>	.....	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	.....	<b>5</b>
<b>Une politique régionale européenne définie et mise en œuvre en partenariat avec les Régions d'Europe</b>	.....	<b>6</b>
<b>Un but général commun, des objectifs clairement définis et des priorités en cohérence avec les défis à venir</b>	.....	<b>7</b>
<b>Une politique pour tous les Européens</b>	.....	<b>8</b>
<b>La crise économique</b>	.....	<b>10</b>
<b>Principes et règles</b>	.....	<b>11</b>
<b>Coordination</b>	.....	<b>13</b>
<b>Coopération territoriale</b>	.....	<b>14</b>
<b>Macro-régions</b>	.....	<b>16</b>

## Résumé

Il est essentiel que la politique de cohésion reste européenne. L'actuelle répartition des tâches entre la Commission Européenne et les Etats membres doit être maintenue. Afin d'améliorer l'efficacité de cette politique et mettre en action le concept de « cohésion territoriale », l'ARE recommande une approche réellement fondée sur les territoires, la mise en place d'accords tripartites quand les régions sont volontaires et la création d'un Conseil des ministres pour la Politique de cohésion, comme proposée par le rapport Barca.

L'ambition première de la politique régionale européenne est la cohésion économique, sociale et territoriale. Cela implique de donner à tous les citoyens européens des chances égales où qu'ils vivent en Europe. Au-delà de ce but général, la politique de cohésion doit être dotée d'objectifs clairement identifiés ainsi que des priorités en cohérence avec les défis à venir. Ces défis comprennent le changement climatique, la crise économique, le changement démographique et les migrations.

Même si on peut espérer que la crise économique soit passée lorsque la politique de cohésion démarrera, elle doit sérieusement être prise en compte dans l'établissement des futures priorités de la nouvelle période de programmation :

Si la situation actuelle peut encourager les régions européennes à diversifier leur économie et s'orienter vers des secteurs à forte croissance, si par ailleurs les régions renforcent leurs structures et institutions financières et économiques et apprennent à mieux prévoir les crises économiques à venir, alors elles sortiront renforcées de la crise. Elles ont cependant besoin de soutien dans ce contexte, raison pour laquelle ces initiatives doivent être soutenues par le FEDER et le FSE.

On a toujours considéré jusqu'à présent que l'amélioration de la situation économique entraînerait automatiquement une réduction des inégalités. L'ARE considère cependant que ceci n'est pas toujours le cas et plaide pour un agenda social et une procédure de « earmarking<sup>1</sup> » de Göteborg. Le catalogue des champs d'action doit être élargi afin que les Régions, qui connaissent le mieux leurs besoins et potentiels, puissent développer des projets de coopération territoriale sur des thèmes adaptés à leur développement.

La politique de cohésion ne doit pas se focaliser uniquement sur les régions les plus pauvres. Même dans les régions les plus riches il existe des problèmes sociaux et environnementaux évidents. Dans toutes les Régions, des programmes bien ciblés et innovants sur des difficultés spécifiques sont à même de montrer aux citoyens européens que l'Europe ne fait pas que déréguler le marché mais peut également améliorer leurs conditions de vie. Si toutes les Régions doivent pouvoir bénéficier des financements européens, ce doit être à des degrés divers. De nouveaux indicateurs - en dehors du PIB - doivent donc être mis en place afin de permettre une définition plus fine des régions éligibles, du montant à allouer et de la méthode d'évaluation des politiques.

En ce qui concerne les règles et procédures, l'ARE recommande de remettre l'accent sur les principes d'additionalité et de conditionnalité. Les lignes directrices régulant les procédures de mise en œuvre des fonds européens devraient être adoptées, finalisées et mises à disposition des régions avant le démarrage des programmes et ne doivent pas être modifiées substantiellement pendant toute la période. L'évaluation doit se concentrer davantage sur l'évaluation d'impact avant

---

<sup>1</sup> Ciblage des crédits d'intervention

le début d'un projet et après sa finalisation. L'ARE recommande fortement une application plus souple de la règle du désengagement d'office (N+2) ou un changement dans la manière de la mettre en œuvre.

L'ARE propose la création d'un réseau européen pour la politique de cohésion, où les différents acteurs pourraient partager les résultats des projets et programmes, ainsi que leurs idées de réformes possibles ou les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre... tous les acteurs de la politique de cohésion devraient être représentés au sein de ce réseau, à travers la présence des organisations interrégionales, aux côtés de représentants des différents organes de l'UE et des ministères nationaux.

La coordination entre la politique de cohésion et les autres politiques impliquées dans le développement territorial doit être améliorée, à tous les niveaux de gouvernance. Les synergies entre la PAC et la politique de cohésion doivent être encouragées et améliorées. Le Fonds Social Européen doit être régionalisé et fonctionner avec des règles similaires au FEDER.

La coopération territoriale devrait être considérée comme une priorité essentielle après 2013. Plus qu'une question de budget, améliorer la coopération territoriale implique de proposer un soutien institutionnel adapté et de réduire les obstacles, en particulier au niveau des Etats Membres. L'ARE propose 9 points pour améliorer le cadre de coopération territoriale au sein de la politique de cohésion.

## Avant-propos

Dans ce document, l'Assemblée des Régions d'Europe dévoile sa position officielle sur ce à quoi la politique de cohésion devrait ressembler à l'avenir. Ces recommandations se fondent sur plusieurs déclarations adoptées par l'ARE depuis 2007 et sur le travail de réflexion mené par le groupe de travail de l'ARE sur la politique de cohésion, présidé par Thomas Andersson, conseiller régional en Jämtland (S), en particulier l'enquête de l'ARE sur la politique de cohésion 2013+, publiée en juillet 2008.

Toutes les positions, résultats d'enquêtes, définition de l'ARE de la cohésion territoriale et réponse au livre vert en la matière etc. sont disponibles sous :

<http://www.aer.eu/fr/themes-majeurs/politique-regionale-et-de-cohesion.html>

## Introduction

L'Assemblée des Régions d'Europe est la plus grande organisation interrégionale d'Europe. Elle a été la première organisation à mentionner et définir le concept de cohésion territoriale, pas plus tard qu'en 1995 et a toujours proclamé que les régions sont les mieux placées pour évaluer leurs forces, faiblesses et besoins et donc pour mettre en œuvre des stratégies territoriales de développement.

Bien que la période de programmation actuelle n'ait commencé qu'en 2007, l'ARE est convaincue que la réflexion sur la politique de cohésion est un défi constant qui requiert notre pleine attention, indépendamment du calendrier politique de l'UE. C'est pourquoi, en 2007, l'ARE a mené une enquête auprès de ses membres sur la mise en œuvre des règles actuelles de la politique de cohésion et a publié en janvier 2008 une étude intitulée « Etude de l'ARE sur la politique de cohésion après 2013. »

Aujourd'hui, à l'heure où la crise économique menace les équilibres sociaux de nombreux pays et que le changement climatique force l'Europe et le monde à repenser leurs modèles de développement, la politique de cohésion doit demeurer le principal atout de l'UE afin d'assurer la cohésion économique et sociale dans tous les territoires.

Le document ci-dessous est un ensemble de recommandations sur lesquelles les deux dernières années ont permis à notre groupe de travail de discuter et s'accorder, comme la base de toute communication future de l'ARE sur la politique de cohésion.

## Une politique régionale de l'Union définie et mise en œuvre en partenariat véritable avec les régions d'Europe

Il est essentiel que cette politique reste une politique européenne, excluant toute re-nationalisation de quelque genre que ce soit. La division des tâches actuelle entre la Commission européenne et les Etats membres devrait se poursuivre, avec un rôle fort pour l'Union européenne si l'on tient à ce que les principes de cohésion et de subsidiarité soient pleinement respectés à l'avenir. Néanmoins, et ce afin d'améliorer l'efficacité de cette politique et de suivre la voix ouverte par le concept de « cohésion territoriale »,

*L'ARE propose les recommandations suivantes :*

### 1. Adoption pleine et entière d'une approche fondée sur les territoires

C'est ce que l'ARE recommande depuis que la politique de cohésion existe vraiment, 1988. A l'instar de la cohésion territoriale, faire connaître le mot et l'utiliser dans des documents officiels ne suffit pas. Cela fait maintenant 20 ans que l'ARE le revendique mais la politique de cohésion continue d'être principalement décidée de manière descendante, avec en fond l'idée que l'Etat a forcément la connaissance nécessaire pour gérer les programmes au mieux. Certains pays où la régionalisation est une réalité de terrain et où les fonds structurels sont mis en œuvre par les autorités régionales ont montré que cela n'est pas nécessairement vrai. Les Etats membres doivent avoir confiance en leurs régions, qui sont les mieux placées pour réaliser l'objectif de cohésion territoriale, car elles ont la connaissance des forces, faiblesses et besoins locaux.

### 2. Accords tripartite

Les régions volontaires devraient être capables de participer dans des contrat/accords tripartites, avec leur Etat membre et l'Union européenne. Cela permettrait à ces régions d'être associées aux programmes dès les premières étapes et pourrait être une manière d'accroître leur responsabilité politique et l'appropriation des programmes au niveau régional. Aux niveaux national et européen, cela apporterait une expertise indéniable sur les besoins et capacités de mise en œuvre sur le terrain. Ce contrat inclurait les objectifs, les priorités et les mesures des Programmes Opérationnels, de même que le cadre institutionnel de leur mise en application. Il définirait également les critères et procédures d'évaluation. Même lorsque les régions ne se sentent pas assez fortes pour participer à ce type d'accords, le principe de subsidiarité exige que des politiques élus démocratiquement aient leur mot à dire au moins dans la définition des arrangements institutionnels destinés à la mise en œuvre de la politique de cohésion dans leur pays.

### 3. Un conseil des ministres pour la politique de cohésion

Ainsi que le propose le rapport Barca, l'ARE reprend cette idée, soulignant que ce conseil devrait être constitué des ministres en charge des collectivités territoriales au sein de leur gouvernement national et non seulement des ministres des finances. En créant un tel conseil, on donnerait une plus grande cohérence et visibilité à la politique de cohésion, ce qui est ce dont elle a le plus manqué dans les années passées. La structure et les objectifs politiques devraient être définis et décidés avant ou en parallèle aux négociations budgétaires. En créant un conseil pour la politique de cohésion, on permettrait aux différentes décisions prises en relation avec la politique de cohésion d'être prises au moment opportun ; les objectifs et priorités pourraient être définis avant la question des finances, ce qui a de bonnes chances d'améliorer l'efficacité des mesures prises.

## Un accord sur les principes généraux, des objectifs clairement identifiés et des priorités en cohérence avec les principaux défis à venir

### Un but ultime

La politique régionale de l'UE a pour but principal la cohésion économique, sociale et territoriale, c'est à dire offrir aux citoyens européens les mêmes chances où qu'ils vivent en Europe.

### Des objectifs clairement identifiés

Cela implique :

- Avant tout, un objectif de convergence dans les régions les moins avancées, par le biais des outils de soutien financier habituels.
- Deuxièmement, toutes les régions d'Europe doivent être soutenues dans leur effort pour faire le meilleur usage possible de leur potentiel territorial et atténuer leurs faiblesses, notamment en réduisant les inégalités sociales, améliorant leurs potentiels innovants et de croissance et en développant l'économie verte.
- Troisièmement, il s'agit de réduire les défaillances territoriales dues aux barrières nationales et créer un sentiment commun d'appartenance entre les citoyens européens, grâce à la coopération territoriale.

### Des priorités en cohérence avec les principaux défis à venir

Ces défis incluent le changement climatique, la crise économique, le changement démographique et les migrations. Les inégalités sociales, le chômage, les taux de croissance peu élevés, la dégradation de l'environnement etc. sont des conséquences directes de ces défis. C'est pourquoi ils doivent être pris en compte dans la définition des priorités ; ce sont les situations auxquelles les régions sont déjà confrontées et qu'elles vont devoir gérer dans les 10 prochaines années afin de devenir ou rester prospères, compétitives et socialement attractives.

Actuellement, on a tendance à partir du principe qu'améliorer l'efficacité économique entraînerait automatiquement une réduction des inégalités.

*L'ARE considère que cela n'est pas toujours le cas et plaide pour:*

1. **Un agenda social** qui constituerait, comme c'est déjà le cas pour Lisbonne, une priorité clé de la politique de cohésion, avec un système d'affectation des fonds de type « earmarking » et le principe de conditionnalité.
2. **Un système d'affectation des fonds indexé sur Göteborg**, à l'image de celui de Lisbonne. En effet, dans le contexte du changement climatique et de considérations environnementales plus générales, il semble clair que Göteborg doit être considéré comme un pré requis similaire au développement régional.
3. **Maintenir le principe d'affectation des fonds indexé sur Lisbonne**, afin de faire en sorte que la politique régionale de l'UE contribue à une stratégie régionale.
4. **Une extension du catalogue des champs d'action éligibles**, afin que les régions, qui sont les mieux placées pour connaître leurs besoins et potentiels, puissent développer des projets de coopération territoriale, sur des questions qui concernent leur développement. En particulier, les priorités principales liées aux trois aspects du développement durable, économique, social et environnemental, devraient être éligibles à recevoir un soutien dans le cadre de la future politique régionale de l'UE. C'est le cas en particulier du capital humain, des éco-innovations, du changement démographique, du changement climatique, des migrations, des transports, mais aussi des questions d'éducation, d'intégration, de ses systèmes de protection sociale et de santé.

## Une politique pour tous les Européens

**La politique de cohésion ne devrait pas être concentrée uniquement sur les régions les plus pauvres**, et ce pour les raisons suivantes:

- Bien que la dimension de solidarité soit extrêmement importante, la nécessité du développement d'un sentiment général d'appartenance parmi les Européens est tout aussi cruciale.
- Les inégalités sociales et territoriales ne dépendent pas du niveau du PIB d'une région, elles doivent être abordés partout en Europe.
- L'objectif principal de la politique de cohésion est la cohésion territoriale, c'est-à-dire mettre en valeur un potentiel donné. C'est pourquoi potentiellement toutes les régions ont besoin d'aides pour améliorer leur potentiel, à condition qu'il y ait un intérêt européen supérieur à le co-financer (projet innovant, valeur ajoutée transfrontalière, valeur d'exemple, contribution à la cohésion territoriale générale...)

*Dans ce contexte, les recommandations de l'ARE sont les suivantes:*

1. **Objectif de convergence:** Il est très important que toute décision soit prise en tenant compte des futurs élargissements, non seulement en termes de budget mais également en termes de priorités et de règles. Une révision des règles et du budget au cours d'une période de programmation pour cause d'élargissement à un ou plusieurs pays serait extrêmement problématique. S'il n'existe pas de certitudes quant aux élargissements futurs au moment où les décisions pour la période suivante sont prises, différents scénari devraient être envisagés et faire l'objet d'un accord à l'avance.
2. **Le concept de transition n'est plus approprié:** des objectifs clés doivent être identifiés dans toutes les régions et, sur la base de leur capital territorial, les projets les plus rentables, les plus innovants doivent être identifiés afin de déterminer où l'Europe peut combler les écarts.
3. **Cas des régions les plus riches:** Même dans les régions et villes les plus riches les taux de pauvreté sont souvent élevés, les défis environnementaux imposants et les migrations et changements démographiques exigent des réponses adéquates. Dans ces régions, des aides autres que les subventions peuvent être envisagées (prêts à taux faibles, micro-crédits, revues par les pairs).
4. **Dans toutes les régions des programmes ciblés et innovants dédiés à des difficultés particulières peuvent:**
  - Montrer aux citoyens des régions les plus riches que l'Europe peut leur être utile également et qu'elle ne se limite pas à distribuer leur argent à des nouveaux arrivants pauvres.
  - Convaincre tous les citoyens que l'Europe ne fait pas que déréguler le marché mais qu'elle peut également améliorer leur quotidien.
  - Servir d'exemple dans les régions moins avancées qui ne sont pas encore confrontée au mêmes difficultés que les régions les plus avancées, ce qui pourrait d'ailleurs venir plus tard...
5. **Caractéristiques géographiques particulières:** Les régions ayant des caractéristiques

géographiques particulières sont une catégorie parmi d'autres nécessitant des aides spécifiques pour accroître leur attrait, avoir accès à la plupart des biens et services et susciter un avantage compétitif à partir de leur propre potentiel. Il ne s'agit ni d'assistanat ni d'une classification dans une catégorie de "région-pauvre-qui-aura-toujours-besoin-de-l'aide-européenne". Il s'agit plutôt de la prise en compte des caractéristiques de tous les territoires dans l'élaboration des stratégies de développement territorial ainsi que de l'allocation d'aides et outils financiers adéquats au cas par cas.

6. Considérant que **toutes les régions devraient, à des degrés divers, bénéficier des aides européennes**, de nouveaux indicateurs, autres que le PIB devraient être mis en place afin de permettre une définition plus précise des régions éligibles, du degré de financement et des critères d'évaluation.

## La crise économique

D'après l'enquête menée par l'ARE sur les actions entreprises par les régions européennes pour lutter contre la crise économique et les réponses proposées, les régions européennes entreprennent les mesures suivantes:

- Investissement public en particulier dans "l'économie verte" basée sur l'innovation.
- Accès à des financement pour les PME en difficulté.
- Formation et amélioration du travail qualifié.

**Par le soutien à l'entrepreneuriat et aux PME et par la stimulation de leur capacité d'innovation, les autorités régionales contribuent à faire de la crise une opportunité pour le renforcement des économies régionales et la protection de l'emploi.** Ceci doit être pris en compte dans la prochaine période de programmation de la politique de cohésion.

Même si la crise en Europe sera probablement passée lorsque la nouvelle politique de cohésion commencera, elle doit être sérieusement prise en compte dans les priorités pour la nouvelle période de programmation:

- En effet, quel que soit le moment où la crise sera surmontée, il est essentiel que tous les échelons de gouvernement et tous les acteurs économiques **tirent des leçons de cette crise** pour le futur.
- Cette crise aura un **impact à long terme**: l'Europe ne peut pas continuer comme si rien ne s'était passé; les dirigeants européens et nationaux doivent prêter une attention particulière à l'expérience des acteurs régionaux et aux réponses que ceux-ci ont mises en oeuvre pour lutter contre la crise, en particulier en ce qui concerne le soutien apporté aux PME.
- Les **conséquences sociales** de l'actuelle crise sont profondes et largement répandues, avec un taux de chômage croissant dans toute l'Europe.
- La politique de cohésion doit également aider les régions les plus faibles à mettre en oeuvre des **structures financières et économiques durables**, plus aptes que celles d'aujourd'hui, à résister aux crises.
- Les acteurs économiques régionaux doivent être formés aux exercices de prévisions, ce qui peut aider à anticiper une récession dans un secteur spécifique et donc accélérer la transition du secteur traditionnel vers des secteurs porteurs comme les services ou les industries vertes. Dans ce domaine le Fonds Social Européen a un rôle important à jouer, en particulier en ce qui concerne la formation à ces nouvelles branches de l'économie.

Si la situation actuelle peut encourager les régions européennes à diversifier leur économie et s'orienter vers des secteurs à forte croissance, si par ailleurs les régions renforcent leurs structures et institutions financières et économiques et apprennent à mieux prévoir les crises économiques à venir, alors elles sortiront renforcées de la crise. Elles ont cependant besoin de soutien dans ce contexte, raison pour laquelle ces initiatives doivent être soutenues par le FEDER et le FSE.

## Principes et règles

*En ce qui concerne les principes régissant la politique de cohésion, l'ARE émet les recommandations suivantes:*

1. Le **principe d'additionnalité** doit être re-souligné et mieux respecté: l'argent de l'UE est distribué pour soutenir des initiatives à valeur européenne ajoutée avec un objectif de cohésion territoriale. Cela ne peut être remplacé par des subventions nationales et devrait toujours être cohérent avec les priorités et objectifs européens. Cela doit être contractuel et un pré-requis pour le maintien de l'aide financière.
2. Le **principe de conditionnalité**: Les principes et règles de la politique de cohésion doivent être respectés et les rapports d'activités et financiers doivent montrer des résultats positifs. Lorsqu'un projet ne débute pas à la date prévue, n'a pas les résultats escomptés ou si des problèmes environnementaux sont identifiés, un système de renégociation à mi-parcours peut être instauré. L'argent pourrait ainsi être réalloué ailleurs en Europe, où l'effet de levier serait prouvé et nécessiterait davantage de subventions pour être réellement efficace.
3. **Le principe de partenariat**: ce principe a permis une meilleure participation des autorités régionales dans le passé et doit être maintenu. Il est encore possible de l'améliorer, en particulier dans les anciens pays membres de l'UE où les autorités régionales ne sont toujours pas chargées de la gestion des fonds structurels. Dans les pays où l'expérience a montré que les régions pouvaient gérer les fonds de façon réussie, le principe devrait être étendu à toutes les régions qui en font la demande. Dans les autres pays des expériences doivent être menées pour évaluer la capacité des autorités régionales à prendre de telles responsabilités.
4. **Le principe de programmation** ne doit pas être remis en question et demeure le meilleur moyen pour planifier de manière efficace une stratégie européenne de long terme pour le développement régional. L'ARE suggère toutefois de remplacer les appels à projets ponctuels par des appels à projets permanents. Les projets pourraient être envoyés à la Commission à tout moment, ce qui éviterait d'une part l'incertitude liée aux appels à projets de la Commission et les problèmes de délais de préparation trop restreints, et augmenterait d'autre part la qualité des projets grâce à une meilleure préparation. Cela résoudrait par ailleurs le problème de la règle du N+2.

*En ce qui concerne les principes régissant la politique de cohésion, l'ARE émet les recommandations suivantes:*

1. **Des modalités de mise en oeuvre claires**: les réglementations et directives de mise en oeuvre régissant l'utilisation des subventions de l'UE doivent être adoptées, arrêtées et disponibles avant le début des programmes et ne doivent pas être changées au cours de la période. De même, les Etats membres doivent donner les informations concernant les méthodes et les autorités chargées des audits, avant le début de la période de programmation.
2. **L'évaluation** doit être davantage centrée sur l'estimation avant-projet et l'évaluation après-projet des impacts des différents projets. Des critères précis d'évaluation doivent être définis dès le début de la phase de programmation, lors de la définition des priorités et objectifs par la Commission en coopération avec les Etats membres et les autorités

régionales.

3. **Simplification:** La Commission Européenne et les Etats membres doivent être conscient que les résultats risquent d'être moins performants que prévus si les règles changent constamment. La période d'adaptation nécessaire par les administrations lors de la mise en place de nouvelles règles ne doit pas être sous-estimée. L'harmonisation des procédures de gestion et de contrôle s'avèrerait cependant avantageuse à condition de s'appliquer non pas seulement à la Commission Européenne, mais également aux régions. Les procédures de rapport en particulier doivent être harmonisées pour les différents programmes. Dans ce cadre-là une augmentation des budgets pour l'assistance technique et la simplification des procédures doit également être envisagée.
4. Une autre mesure permettant de faciliter les demandes de subventions et les rendre plus rapides consiste à développer **l'utilisation des formulaires électroniques** (ce qui est déjà le cas pour le 7e PCRD)
5. **Règle du désengagement d'office (N+2):** Bien qu'essentielle pour garantir l'efficacité du management de projet, cette règle a un certain nombre d'effets négatifs. Au-delà de la pression administrative qu'elle génère au détriment des activités de fond, cette procédure tend à favoriser des projets pouvant absorber rapidement une grande partie des subventions, au détriment de projets innovants. La solution proposée par le rapport Barca, consistant à mettre en oeuvre la règle du N+2 à l'échelle nationale au lieu de l'appliquer à l'échelle d'un programme semble une option intéressante. Une expérience dans un pays pourraient être envisagée avant 2013 afin d'évaluer la faisabilité de la proposition.
6. **Les participants aux programmes:** il est nécessaire d'envisager davantage de flexibilité pour les partenariats public/privé ainsi que pour les entités plus petites (entités sous-régionales).
7. **Un réseau sur le modèle du Réseau Européen pour le Développement Rural** pourrait être mis en place afin d'échanger sur les différents résultats des projets et programmes (sur le terrain), les idées de réforme et les problèmes de mise en oeuvre... Tous les acteurs de la politique de cohésion devraient être représentés dans ce réseau par le biais de différentes organisations interrégionales, de même que les membres de la Commission Européenne, les parlementaires et ministères européens. Ce réseau européen pour la politique de cohésion devrait être suffisamment flexible pour permettre des discussions ouvertes sur tous les sujets, quel que soit le niveau de gouvernance représenté.

## Coordination

Il faut améliorer la coordination entre la politique de cohésion et les autres politiques impliquées dans le cadre de l'agenda territorial, telles que les aides d'Etat, les transports, l'emploi et les politiques sociales, l'environnement, l'élargissement... à tous les niveaux de gouvernance, non seulement au niveau de l'UE mais aussi aux niveaux national et régional. Une meilleure synergie entre la future politique régionale de l'UE et les autres politiques communautaires est nécessaire afin d'assurer un investissement optimal et d'en améliorer l'efficacité.

*En particulier, l'ARE recommande :*

**De meilleures synergies doivent être trouvées entre la PAC et la politique de cohésion**, afin de soutenir un développement multifonctionnel des zones rurales. Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) devrait donc être intégré dans la politique de cohésion, avec son budget, afin d'obtenir une meilleure cohérence dès la phase de programmation, par le biais de plans stratégiques communs.

**Le Fonds Social Européen**, en particulier, devrait être régionalisé et fonctionner avec des règles similaires au FEDER afin de permettre des approches sur-mesure, qui s'attaquent aux vrais problèmes des régions dans des domaines clés comme l'emploi, le capital humain, la pauvreté, le logement... Une coordination accrue entre la DG Regio et la DG Emploi et affaires sociales serait hautement bénéfique à la future politique de cohésion.

## Coopération territoriale

**Une plus grande priorité doit être donnée à la coopération territoriale après 2013**, afin de tirer profit de l'immense expérience déjà acquise à travers toute l'Europe et donner lieu à de nouveaux partenariats, ce qui encourage l'innovation et des progrès constants au sein des administrations régionales.

**La coopération** constitue la base de la politique de cohésion pour plusieurs raisons :

- Il s'agit du principal instrument dont l'UE dispose pour développer un sentiment d'appartenance commune et d'avenir lié, pour faire travailler ensemble des gens de régions et pays différents, faire en sorte que cela devienne quelque chose de normal et d'habituel pour les générations à venir. Il s'agit d'un long apprentissage où la coopération territoriale joue un rôle clé.
- Qui dit marché commun, dit mobilité à travers l'Europe, synergies de compétences : cela ne peut réussir qu'avec des programmes encourageant les régions qui ne se trouvent pas sur des frontières à coopérer également entre elles, les convaincant qu'elles peuvent améliorer leurs propres résultats en prenant en compte ce qui est fait ailleurs. Il ne peut y avoir de cohésion territoriale si les gens ne travaillent pas ensemble sur des questions communes.
- La coopération territoriale est LA marque de la valeur ajoutée de l'UE : il s'agit d'un travail que les Etats Membres soutiennent très peu si l'UE n'est pas derrière à l'encourager.

*Plus qu'une question de budget, l'amélioration de la coopération territoriale viendra d'un cadre institutionnel approprié et de la réduction des obstacles, en particulier au niveau des Etats Membre.*

*L'ARE recommande les éléments suivants:*

1. Les **Programmes devraient être limités en termes de priorités, mais pas en termes de méthodologie** : il serait beaucoup plus productif de permettre un plus large panel d'activités et de possibilités de partenariats, quelque soit le type de coopération concerné.
2. **La classification des types de coopération territoriale en catégories géographiques semble justifiée, mais les méthodes de travail et les résultats possibles devraient être les mêmes quelque soit la catégorie.** En particulier, les projets de coopération interrégionale (Interreg IVC) devraient pouvoir donner lieu au même type d'activités que les projets trans-nationaux (Interreg IVB). En effet, la coopération interrégionale devrait pouvoir aller au-delà du simple échange de bonnes pratiques : actions pilotes et activités conjointes concrètes devraient pouvoir être mises en œuvre dans ce contexte.
3. L'importance des frontières extérieures est cruciale dans le cadre de la coopération territoriale, qui devrait être mieux associée à la politique de voisinage de l'Union européenne, afin de faire en sorte que la diffusion des bonnes pratiques se fasse au delà des frontières de l'Union. La participation de régions non membres de l'UE dans des projets de coopération territoriale devraient continuer d'être encouragée.
4. La « politique des réseaux » développée dans le contexte d'Interreg IVC devrait faire l'objet

de précautions particulières. Les fonds structurels ne devraient pas être utilisés pour financer la création de centaines de réseaux isolés dotés d'une visibilité généralement réduite, d'objectifs souvent similaires, sans activité concrète planifiée dans le long terme. Le but de ces réseaux doit être spécifique et innovant, et un objectif de long-terme devrait être clairement énoncé.

5. Une priorité devrait être dédiée aux projets ambitieux et innovants. Les anciens « Programmes d'Innovation Communautaires » pourraient être développés dans une nouvelle forme<sup>2</sup>, avec des règles de désengagement spécifiques et un soutien financier et administratif approprié de la part de l'UE.
6. Mieux promouvoir le **Groupe Européen pour la Coopération Territoriale**, un outil qui simplifie la coopération. Cet outil commence lentement à fonctionner, mais il va falloir du temps pour évaluer son efficacité. Une meilleure évaluation pourra probablement être menée d'ici la fin de la période actuelle de programmation.
7. Une considération accrue devrait être accordée aux **questions sociales et de santé**, qui sont une partie intégrante de l'agenda de Lisbonne, ainsi qu'aux progrès à faire en matière de partenariats durable villes-campagnes.
8. La coopération territoriale devrait être plus ouverte aux acteurs privés : comment veut-on promouvoir l'innovation si l'on laisse de côté les centres de recherche ou les entreprises ? Les acteurs privés devraient pouvoir devenir des partenaires à part entière dans des projets de coopération territoriale. En effet, s'ils ne sont pas autorisés à dégager des bénéfices à partir de ces projets, ils devraient alors au moins pouvoir être co-financés : sinon, ils n'ont aucune raison de s'impliquer dans de tels projets.
9. De même, il faudrait faciliter la participation des régions dans des projets de R&D (dans le cadre du programme qui fera suite au 7<sup>e</sup> PCRD), afin d'améliorer l'usage des fonds disponibles et les synergies avec la politique de cohésion.

---

<sup>2</sup> Le rapport Barca suggère de créer un programme intitulé "actions territoriales innovantes"

## Stratégie et plan d'action pour les macro régions

Selon la Communication de la Commission européenne sur la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, ce qui fait une macro région est le partage de ressources communes et une forte interdépendance, concernant par exemple l'économie ou l'environnement. L'ensemble du territoire doit partager un certain nombre de potentialités et de difficultés communes, afin qu'il soit plus efficace de leur faire face collectivement, plutôt que dans le cadre d'une approche nationale segmentée.

Ma stratégie consiste en une approche intégrée sur des questions interdépendantes telles que les transports, l'environnement, l'énergie, l'emploi les politiques maritimes etc.

En outre, le plan d'action prévoit des actions spécifiques destinées à répondre aux défis très spécifiques de la région.

Dans sa communication sur la stratégie pour la région de la mer Baltique, la Commission la définit comme une stratégie régionale multi-sectorielle intégrée, en cohérence avec l'approche de cohésion territoriale.

*L'ARE considère que :*

1. La stratégie et le plan d'action proposés par la Commission européenne doit être un bon exemple de comment parvenir à la cohésion économique et sociale sur un territoire donné.
2. La clé du succès est la coordination et l'usage stratégique des programmes communautaires, ce qui est exactement ce que recommande l'ARE pour la mise en œuvre de la politique de cohésion.
3. Le principe semble assez tentant à reproduire et utiliser dans d'autres régions, cependant il est important de considérer cette initiative comme une action innovante visant à tenter de trouver de nouvelles façons de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces : une évaluation détaillée sera nécessaire avant d'en établir le succès ou non.